

**ARRETE MUNICIPAL N° 2024\_035**  
**PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire de la commune de Monéteau ;

VU les articles L 2213.1, L2213.2 et L 2213.3 du code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

**CONSIDERANT** la demande formulée en date du 12 février 2024 par les Cheffes d'établissements des écoles Victor Hugo et Colbert.

**CONSIDERANT** que la manifestation définie ci-dessous conduit à une occupation du domaine public communal de Monéteau.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des participants et les usagers de la voie publique lors du défilé.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les écoles Victor Hugo et Colbert sont autorisées à occuper le domaine public à l'occasion d'une déambulation sur le thème du carnaval dans les rues de Monéteau le vendredi 15 mars 2024 de 14h00 à 15h00.

**Article 2**

Le trajet du défilé se fera sous la responsabilité de l'organisateur et selon l'itinéraire suivant :

Ecole Victor. Hugo, (départ)

Rue de Seignelay

Ecole Colbert

Parc Colbert,

Rue de l'Abreuvoir,

Rue de Seignelay

Ecole Victor Hugo (arrivée).

**Article 3**

L'encadrement du défilé composé des 175 élèves sera assuré par le personnel éducatif au nombre de 15 pour les deux écoles, ainsi que des parents d'élèves.

Un agent de la police municipale sera présent afin de sécuriser uniquement la traversée de la rue de Seignelay située devant le parvis de la Mairie au départ et au retour de la déambulation, à cette occasion la circulation sera momentanément perturbée.

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 089-218902633-20240313-2024\_035-AI



#### Article 4

Le Maire de Monéteau et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- SDIS
- Police Municipale
- Gendarmerie de Seignelay
- Services techniques municipaux
- Ecole Victor Hugo
- Ecole Colbert

Fait à Monéteau, le 13 mars 2024

**COPIE CONFORME**

Le Maire,  
**ORIGINAL SIGNÉ**  
Arminda GUIBLAIN